

COFIN 2022 - Préavis Municipal n° 23/2022

Crédit d'étude pour le réaménagement du parking de la maison de commune et d'un écopoint avec containers enterrés

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (COFIN) constituée de son Président : Henri Pisani, ses membres : Ariane Morand, Simon Schülé, Jérémie Dähler, Philippe Noël s'est réunie le 14 novembre 2022 en présence de la Syndique Mme Claudia Perrin, des Municipaux MM. Luigi Mancini, Patrick Oppliger et Denis Favre ainsi que M. Yann Gilliéron du bureau technique afin d'examiner le préavis Municipal cité en titre.

Nous les remercions de leurs explications et réponses à nos questions.

La COFIN s'est réunie une seconde fois le 21 novembre pour statuer et rédiger son rapport.

Préambule

Dans le cadre de sa politique de réorganisation du ramassage des déchets, la Municipalité doit mettre en place un écopoint avec 8 containers enterrés, une surface annexe permettant la pose de containers aériens pour la collecte de PET et autres déchets à l'ouest du parking de la maison de commune.

L'étude de réaménagement du parking de la maison de commune aura pour but d'optimiser l'espace de stationnement tout en garantissant un accès aisé au nouvel écopoint, permettre la récupération des eaux de ruissèlement, faciliter le transit des piétons dans le parking et d'étudier l'opportunité d'installer des places de recharges pour véhicules électriques.

Analyse

Une étude du marché a été faite et les containers de type Villiger, déjà installés au chemin des Ecureuils, ont été sélectionnés.

L'accès à l'écopoint depuis le parking est un point sensible et devra être analysé précisément dans l'étude.

Les arbres situés dans la bande centrale du parking ne disposent pas de suffisamment d'espace pour se développer et leurs racines risquent progressivement d'endommager le revêtement du parking.

Le site de Prazqueron étant de plus en plus fréquenté pour des événements publics et privés, le parking temporaire dans la zone nord-est sur l'herbe devient problématique. Lorsque le terrain est mouillé, les voitures « labourent » la zone, ce qui est inesthétique et potentiellement dangereux (risque d'enlèvement et de dérapage).

Une solution technique pour faciliter son utilisation et son entretien, ainsi que maintenir son aspect visuel de « zone verte » sera étudiée dans le cadre de l'étude.

Le coût des travaux et le planning se trouve à la page 6 dudit préavis.

La procédure de marché publics utilisée est celle du « marché en procédure gré à gré ».

Financement de la construction

Cette dépense, amortie sur une durée maximale de 10 ans est prévue au Budget 2022 dans les pages « Projet futurs et crédit à voter » pour un montant de CHF 91'000.-.

COFIN 2022 - Préavis Municipal n° 23/2022

Crédit d'étude pour le réaménagement du parking de la maison de commune et d'un écopoint avec containers enterrés

Historique

Une motion a été déposée le 20 juin 2021 par MM. Laurent Straessle, Patrick Oppliger, Karim Ben Nsir, Olivier Pache suite à la fermeture de l'écopoint des Esserpys après un incendie volontaire de citoyens incivilisés.

Dans son rapport, la Municipalité annonçait la création de 10 écopoints intégrés si possible dans d'autres projets, ce qui est bien le cas ici. Le but restant de réaliser l'ensemble des écopoints au cours de la législature 2021-2026, la COFIN se réjouit également de voir un crédit d'étude sur l'ensemble des écopoints restant à rénover dans le village.

Position de la COFIN

La COFIN soutient ce crédit d'étude.

Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus la COFIN adopte, à l'unanimité de ses membres, le préavis no 23/2022 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 23/2022 adopté en séance de Municipalité du 24 octobre 2022 ;
- ouï le rapport de la COFIN technique ;
- ouï le rapport de la COFIN des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis 23/2022 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 91'000.00 TTC pour l'étude du réaménagement du parking de la maison de commune et d'un écopoint avec containers intégrés ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

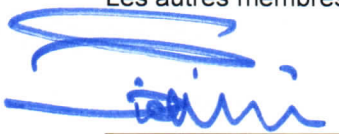
Romanel, le 23 novembre 2022

La rapporteuse :



Ariane Morand

Les autres membres :



Henri Pisani



Jérémie Dähler



Simon Schülé



Philippe Noël